



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 36-2008-Z ET DE LOTISSEMENT # 36-2018-L

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le 17 septembre 2018, à 19 h, en la salle du conseil située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage # 36-2008-Z et de lotissement # 36-2018-L de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson suivantes seront entendues, à savoir :

Demande : 2018-DM-00024

Immeuble : 429, rue du Baron-Louis-Empain
Règlement : Selon l'article 11.4.1 du règlement de zonage # 36-2008-Z
Zone : Ra-7
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :

- Permettre un agrandissement en porte à faux à une distance de 7.57 mètres de la ligne des hautes eaux du lac Masson au lieu des 15 mètres requis.

Demande : 2018-DM-00026

Immeuble : Rue du Domaine-Brière (lot projeté 6 268 174)
Règlement : Selon les articles 17.2 et 17.3 du règlement de lotissement # 36-2008-L
Zone : RI-2
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :

- Permettre de régulariser un nouveau lot qui portera le numéro 6 268 174 ayant une superficie de 1 980.2 mètres carrés au lieu des 2 000 mètres carrés prescrits.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 8 août 2018.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page ___ de l'édition du 8 août 2018 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée au babillard à l'hôtel de ville de même que sur le site Internet municipal à la date précitée.

Judith Saint-Louis
Greffière